

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| □ Réclamation | : contact@mupras.com |
| □ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| □ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

Le MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 4583

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MIFTAHI Mohamed

Date de naissance :

1943

Adresse :

Jamilia

Rue 70 N° 36

Tél. 06 40 20 75 00

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. HASSAN ESSOUIBI
Spécialiste des Maladies de L'Appareil
Digestif du Foie & L'Anus
396, Bd. EL Fida - 2ème Etage
Casablanca - Tel : 0522 88 46 66

Date de consultation :

08 / 12 / 22

Nom et prénom du malade :

MIFTAHI MOHAMED

Age : 79 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

maladie + R 05/08/2022

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/12/22	C2		250 DH	Dr. HASSAN ESCUELLA Spécialiste des Maladies de la Gorge Dentiste du Folk & L'Amour 396, Bd. EL Fida - 1000 Casablanca Tél. : 0522.23.40.22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACEUTIQUE IBN EL HADJ R BENYAHIA 165 N° 95 RUE MILAVILLE 023 95 ASA TEI	08/12/22	1146,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

H	2 1 1 2	3 4	G
D	3 4 5 6	7 8	B
00000000	00000000	00000000	00000000
00000000	35533411	11433553	

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hassan ESSOUBHY

Spécialiste des Maladies de l'appareil Digestif,

du Foie & de l'anus

Endoscopie Digestive

Gastroscopie

Recto - sigmôïdoscopie - coloscopie

Echographie Abdominale

Proctologie



الدكتور حسن الصبحي

أخصائي في أمراض الجهاز الهضمي
والكبد والبواسير

الكشف بالمجهر الداخلي للمعدة والأمعاء
الكشف بالأمواج الفوق الصوتية

Casablanca, le : 8/12/22

MIFTATHI . MEN.

SMI ٤٠

PHARMACE IBN EL MOATAZ
R BENKIRANE HANANE
AMILA V RUE 165 N° 38
AGATEI 02 95 88 11

79,00

1) BUSPATALIN 200
1 gélule + 25 AV = 50 =

73,00

2) CARBOXANE gél
1 gélule + 31; Ap = 1,0 =

180,00

3) FO RL A +
1 gélule + 25 = 100 =

RAZON 200

29,10 Adm 77,17

59.5) EAR RUE + L
ACG (T 3)-



275 446.17
HARMANE IBN EL MOAIZZ
DR BENKIRANE HANANE
AMILA VILLE 023 95 38 38

Dr. HASSAN ESSOUBHY
Spécialiste des Maladies de l'Appareil
Digestif du Foie & L'Anus
396, Bd. EL Fida - 2ème Etage
Casablanca - Tel. : 0522 83 46 66

LOT : 22E002
PER : 09/2024
DUSPATALIN 200MG
GELU B20
P.P.V : 54DH00
6 118000 010531

LOT : 220528
PER : 07/2025
PPC : 79,50DH

Zi Zaneta, Ain Seba, Casablanca, Maroc
FORLAX 10G SAC B20
P.P.V. 173,50 DH
6 1180013 01102

LOT : 611
PER : 10/23
PPV : 180,00 DH

LOT 104808/FC35
04/2025 PPC 59,50